



Périgny  
sur Yerres  
Val-de-Marne



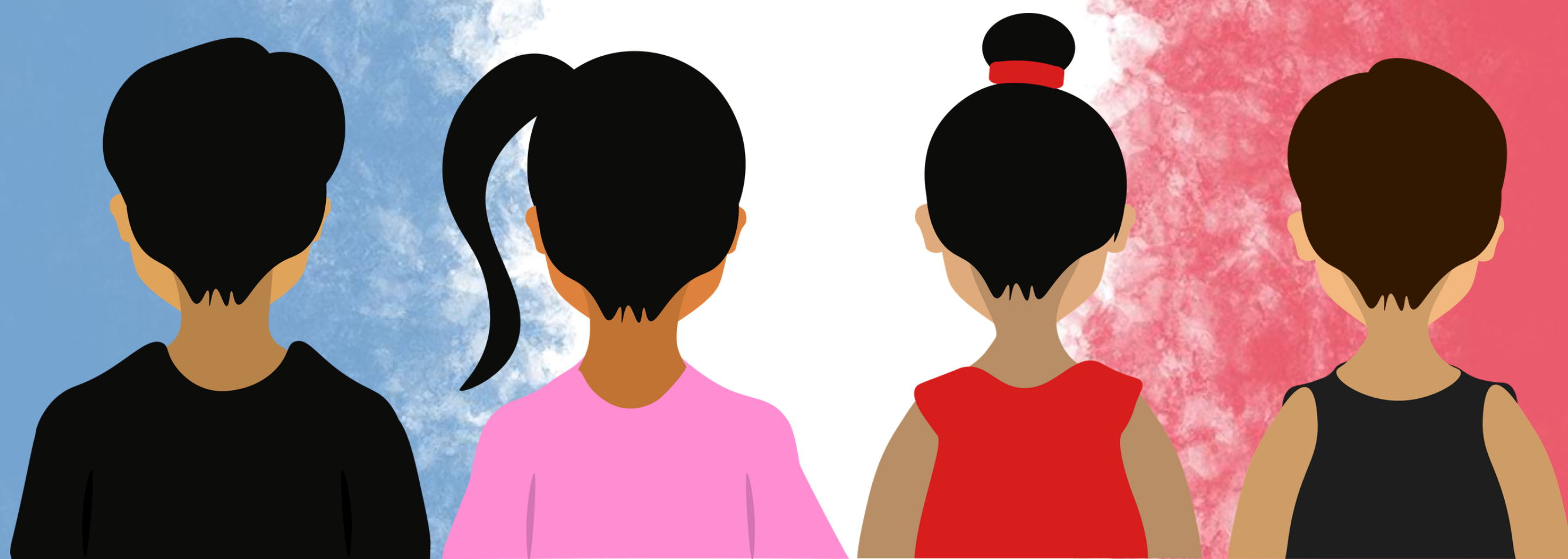
# CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

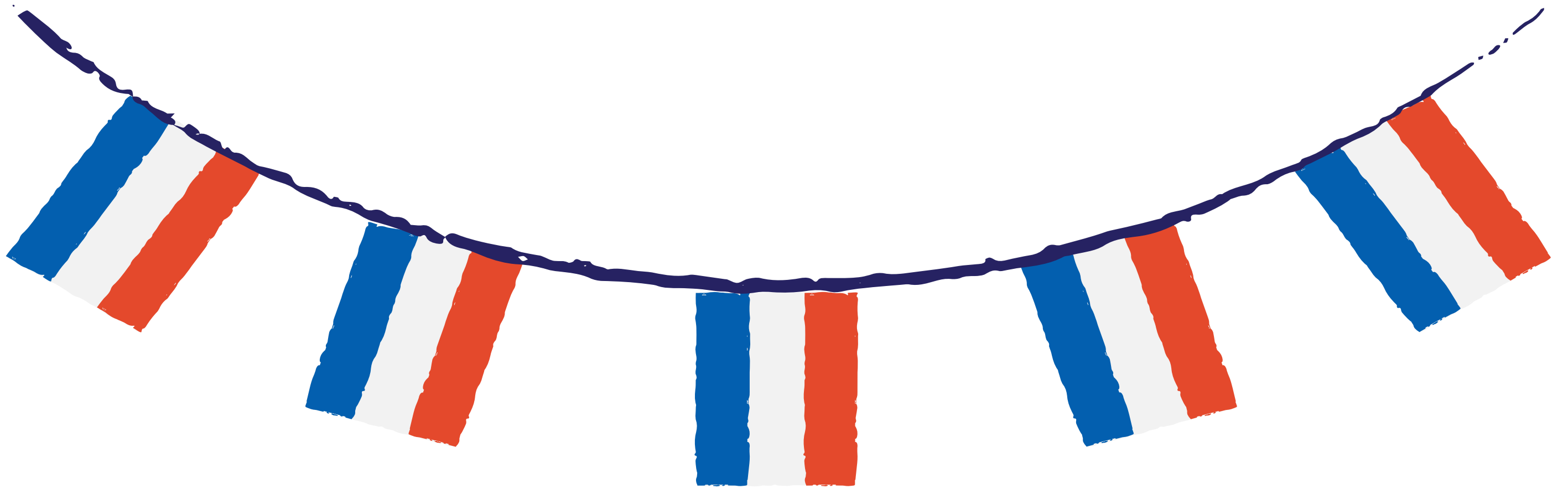
**Tu as des idées de projets ?**

**Tu souhaites t'investir au sein de ta commune ?**

**Alors ce dossier est pour TOI !  
REJOINS LE CMJ !**

Dossier de candidature à rendre obligatoirement  
en mairie le MARDI 19 MAI 2026  
avant 17h30 à l'accueil de la mairie obligatoirement





## C'EST QUOI LE CONSEIL MUNICIPAL JEUNES ?

Le Conseil Municipal Jeunes est un groupe d'enfants élus qui :  
donnent leur avis,  
proposent des projets,  
participent à la vie de la commune,  
apprennent la citoyenneté et la démocratie.

## À QUOI SERT LE CMJ ?

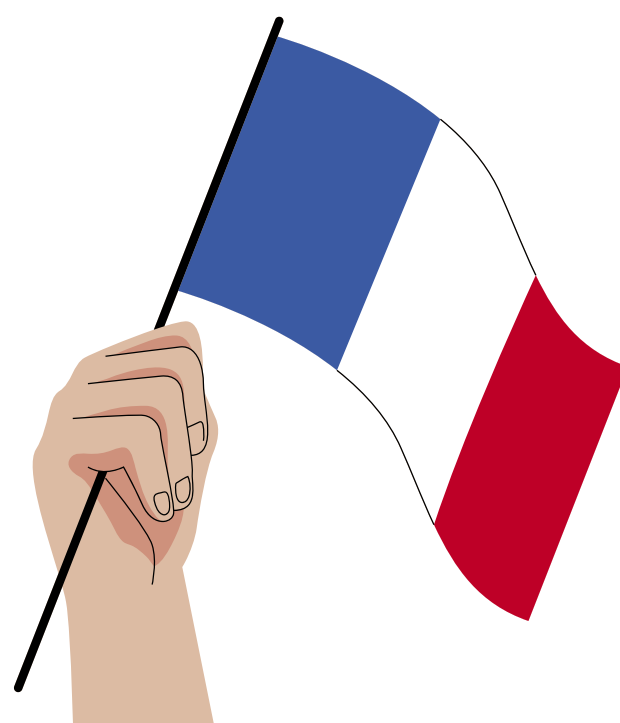
Représenter les jeunes de la commune,  
améliorer la vie des enfants,  
organiser des projets et des événements,  
faire entendre la voix des jeunes auprès des adultes.

## QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Tu peux te présenter si :  
tu habites la commune,  
tu es scolarisé(e) en CM1 ou CM2,  
tu as envie de t'engager et de participer.

## POUR COMBIEN DE TEMPS ?

Le mandat dure 2 ans.  
Pendant ces deux années, tu participeras aux réunions, aux actions  
et projets du CMJ.





## OÙ ET QUAND SE RÉUNIT LE CMJ ?

Les réunions ont lieu à la mairie une fois par mois :  
les lundis 17h45-18h45,  
les dates sont fixées à l'avance,  
des adultes sont présents (animateur, élu) pour guider et aider à réaliser les projets.

## TES MISSIONS EN TANT QUE CONSEILLER (ÈRE)

Tu t'engages à :

proposer des idées,  
participer aux réunions,  
assister et être présent aux manifestations,  
respecter les autres,  
travailler en équipe,  
représenter les jeunes de la commune.

## COMMENT ÊTRE ÉLU

 Les candidats remplissent et déposent leur dossier en mairie avant la date limite.

 Le vote se fait à bulletin secret.

 Les élèves votent pour leurs camarades candidats.

## QUI EST ÉLU

Les 2 candidats ayant obtenu le plus de voix dans chaque classe :  
deux élèves de CE2 (futurs CMI),  
deux élèves de CMI,  
deux élèves de CM2 de cette année.

 Le mandat dure 2 ans et n'est pas renouvelable.

## LES ÉTAPES DE L'ÉLECTION

 Présentation du CMJ et distribution des dossiers dans les classes :  
entre le lundi 4 et le vendredi 7 mai

 Accompagnement pour constituer le projet (profession de foi) :  
Lundi 11 mai, mardi 12 mai, lundi 18 mai et mardi 19 mai

 Dépôt des candidatures complètes en mairie avant la date limite :  
Le mardi 19 Mai, jusqu'à 17h30  
Passé ce délai plus aucune candidature ne sera acceptée

 Affichage des candidatures :  
Le jeudi 21 mai

 Campagne et propagande :  
Du vendredi 22 au mardi 26 mai

 Élection :

Le jeudi 28 mai

Le bureau de vote sera tenu par l'adjointe au Maire en charge de l'enfance, jeunesse et des solidarités en salle des mariages de la Mairie. Elle sera accompagnée d'animateurs sur les horaires définis avec les enseignantes de l'école élémentaire.

### Personnes à contacter :

**Laëtitia MARTIN - 01 45 98 63 14**  
**[laetitia.martin@perigny-sur-yerres.org](mailto:laetitia.martin@perigny-sur-yerres.org)**

**Éric DRUESNE - 06 35 16 72 91**  
**[eric.druesne@perigny-sur-yerres.org](mailto:eric.druesne@perigny-sur-yerres.org)**